



Reims (51)

Bénévole Correspondant Informatique

Informatique / Web

Les Restos Du Coeur Marne



Scannez le QR Code
pour candidater

Description

- Accompagner les bénévoles dans l'utilisation des outils (existants et nouveaux)
- Installer et paramétrer les matériels informatiques et télécoms de l'association départementale (PC, imprimantes, Box Internet, routeurs)
- Assurer la maintenance des matériels, sur site ou à distance, avec les outils et l'appui de l'équipe Support nationale
- Tenir l'inventaire des équipements informatiques et télécoms de l'association départementale
- Établir les budgets informatiques et télécoms en collaboration avec le Responsable Départemental et le Trésorier
- Gérer les abonnements Internet / Téléphonique des centres
- Participer à la protection des données des Restos contre la cybercriminalité et dans

Informations pratiques

SAVOIR-ETRE ET SAVOIR-FAIRE

- Disposer d'un ordinateur relié à internet et accepter le support et le dépannage à distance
- Connaître Windows, Microsoft Office (à partir de 2003) savoir les installer, les restaurer ou les réparer
- Bonne connaissance d'internet : navigation, e-mail, ADSL, installation d'une box
- Patience et sens de la pédagogie
- Adhésion aux valeurs de solidarité, neutralité et bienveillance des Restos du Cœur.

Durée

mission régulière

Fréquence

2 à 3 demie-journée par semaine

Description de l'association

Fondés par Coluche en 1985, les Restos du Cœur est une association loi de 1901, reconnue d'utilité publique, sous le nom officiel de « les Restaurants du Cœur – les Relais du Cœur ». Ils ont pour but « d'aider et d'apporter une assistance bénévole aux personnes démunies, notamment dans le domaine alimentaire par l'accès à des repas gratuits, et par la participation à leur insertion sociale et économique, ainsi qu'à toute action contre la pauvreté sous toutes ses formes ».

Formation des bénévoles

Le bénévole s'engage dans un premier temps sur une période de découverte de 3 mois au sein d'une équipe et renouvelle son engagement par la suite annuellement. Il sera formé au cours des 3 premiers mois lors d'une formation dite "socle" et complétée si besoin par une formation "métier". Les frais de formation sont pris en charge par l'Association